

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 207

présenté par
M. Hamelin-----
ARTICLE 2

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« compétentes »

les mots :

« chargées des affaires culturelles et des affaires économiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.